

CRITERES D'EVALUATION

- Pertinence des relevés et des annotations. (3 points)
- Variété des esquisses (6 points)
- Actualisation des « Merveilles » dans la forme, les matières et gamme colorée (7 points)
- Qualité d'exécution (4 points)

DIPLOME DE TECHNICIEN DES METIERS DU SPECTACLE – Option : techniques del’habillage			
BAREME D'EVALUATION	SESSION 2007	Durée : 4h00	Coef. : 4
Epreuve : U62 – Arts appliqués			Page 1/1